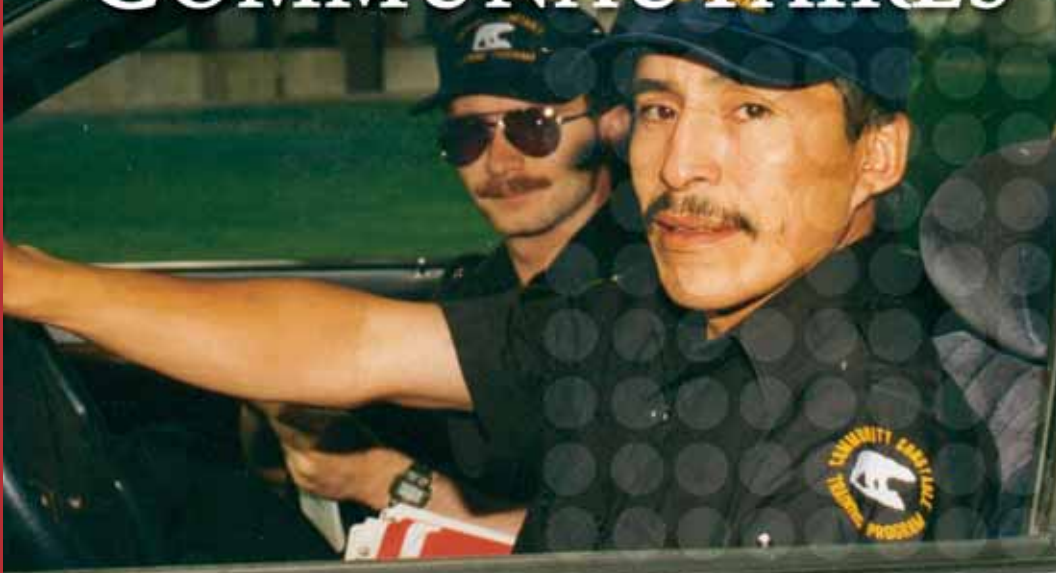


Emplois dans les  
**GOUVERNEMENTS  
COMMUNAUTAIRES**



Série sur les possibilités de carrière



Photos sur la page couverture  
Photo du haut : Niveleuse à Rae/GTNO  
Photo principale : Agents de police de l'administration communautaire  
Photo du bas : nivelage à mains/GTNO

This publication is also available in English under the title:  
Jobs in Community Government

Ce document a pu être publié, en partie, grâce au financement de  
l'Accord de coopération Canada-TNO relatif au français et aux  
langues autochtones dans les Territoires du Nord-Ouest.

# TABLE DES MATIÈRES

Introduction .....	2
C'est quoi, un gouvernement communautaire?.....	3
Y aura-t-il des emplois dans les gouvernements communautaires?.....	4
Quelles sortes d'emplois y aura-t-il dans les gouvernements communautaires?.....	4
Emplois de niveau débutant.....	5
Emplois de spécialisation moyenne.....	6
Emplois spécialisés.....	7
Emplois de métier et techniques .....	9
Emplois de professionnels .....	10
Postes de gestion et de supervision .....	11
Conditions de travail .....	12
Où obtenir la formation.....	13
Collège Aurora .....	13
École de gouvernement communautaire.....	13
Collèges du Sud .....	14
Programmes universitaires.....	14
Titres professionnels .....	14
Apprentissage et certification professionnelle .....	15
Aide financière .....	16
Comment postuler pour un emploi dans un gouvernement communautaire? .....	17
Droits et responsabilités dans les lieux de travail .....	17
Planification de carrière.....	18
Centres de perfectionnement professionnel des TNO.....	19



# EMPLOIS DANS LES GOUVERNEMENTS COMMUNAUTAIRES

## INTRODUCTION

Aux Territoires du Nord-Ouest, nous dépendons tous des gouvernements communautaires, y compris les Premières Nations, les Métis, les Inuvialuits et les administrations municipales. Le travail et les décisions de nos représentants élus, dirigeants et employés des gouvernements communautaires contribuent à la bonne santé et à l'épanouissement de nos communautés. Dans le passé, ce travail comprenait les tâches suivantes :

- Réaliser les activités de fonctionnement général de la communauté;
- administrer le budget de la communauté;
- entretenir les édifices publics;
- planifier l'utilisation des terres et la construction d'édifices communautaires et de logements;
- administrer les terres de la communauté;
- veiller à la construction des routes et à la sécurité routière;
- approvisionner la communauté en eau et faire la collecte des ordures ménagères;
- approuver et distribuer les différents permis et licences; et
- organiser et mettre en œuvre les programmes de loisirs.

De nos jours, plusieurs gouvernements communautaires participent à un ensemble plus vaste de partenariats et d'activités, notamment :

- travailler avec les commissions scolaires et les conseils de santé;
- planifier et réaliser des activités de développement économique communautaire;
- exécuter les programmes sociaux;
- administrer les versements de soutien du revenu;
- réaliser les programmes de logement; et
- représenter leur communauté à d'autres événements communautaires, territoriaux ou nationaux.

Les gouvernements communautaires ont besoin des gens d'ici pour prendre des décisions locales et effectuer le travail local. En formant les Ténois pour qu'ils occupent ces emplois, les gouvernements communautaires offrent la possibilité aux gens d'ici de travailler et de contribuer à la direction et au développement de leurs propres communautés. C'est un véritable avantage pour le Nord et la communauté, parce que les résidents locaux ont une bien meilleure compréhension des possibilités, des besoins, des langues, des cultures et des traditions de leur communauté.

## **C'EST QUOI, UN GOUVERNEMENT COMMUNAUTAIRE?**

Les communautés ténoises sont dotées de différents types de gouvernements. Dans les communautés principalement autochtones, le gouvernement communautaire peut être formé du chef et du conseil de bande. Dans d'autres communautés, il s'agit d'un conseil d'établissement, de hameau, de village ou de ville. On les appelle conseils municipaux. Certaines communautés appelées communautés à charte ont formé des gouvernements en combinant les responsabilités de conseil de bande et de conseil municipal.

Les gouvernements communautaires jouent deux rôles : l'un d'eux est politique et l'autre administratif. Les conseils élus assument le rôle politique. Ils sont composés de conseillers et de maires ou de chefs. Un conseil assume la direction et donne des directives générales pour l'administration; élabore des règlements et des politiques; et veille au respect de ces règlements et politiques.

Cette brochure examine le vaste ensemble d'emplois associés aux fonctions administratives d'un gouvernement communautaire. Le nombre et le type d'emplois d'un gouvernement communautaire dépendent de la taille et des besoins de la population qu'il sert. Les personnes qui occupent un emploi dans un gouvernement communautaire veillent au mieux-être des résidents de la communauté en les approvisionnant en eau potable, en s'assurant que les rues sont sécuritaires et en exécutant d'autres services communautaires importants.

## **Y AURA-T-IL DES EMPLOIS DANS LES GOUVERNEMENTS COMMUNAUTAIRES?**

Le nombre d'emplois dans les gouvernements communautaires augmente. On prévoit que cette tendance se poursuivra, parce que les gouvernements communautaires de partout aux TNO assument de nouveaux programmes et de nouvelles responsabilités et que les ententes visant les revendications territoriales et l'autonomie gouvernementale se matérialisent. Ces ententes donnent un plus grand rôle aux gouvernements communautaires en matière de planification et d'entretien des immobilisations, d'administration des terres, de taxation, de gestion des ressources renouvelables et non renouvelables, de développement social et économique, d'éducation et de services de santé.

## **QUELLES SORTES D'EMPLOIS Y AURA-T-IL DANS LES GOUVERNEMENTS COMMUNAUTAIRES?**

Il y a plusieurs types d'emploi différents au sein des gouvernements communautaires, dans les domaines de la gestion et de l'administration, de la réalisation des programmes et services, des métiers et de la technologie.

Les gouvernements communautaires ont la responsabilité d'une gamme de programmes et services, notamment la lutte contre les incendies, la sécurité publique, les travaux publics, l'utilisation des terres et les installations de loisirs. Les communautés fonctionnent en respectant les lois des Territoires du Nord-Ouest et du Canada. Plusieurs communautés ténoises élaborent leurs propres lois et politiques. Les agents chargés de faire appliquer le règlement, les planificateurs communautaires, les administrateurs des terres, les animateurs en loisirs et les agents de développement économique communautaire sont des exemples d'employés de gouvernements communautaires qui exécutent les services de base et veillent au respect des règlements et politiques locaux. Plusieurs gouvernements communautaires aux TNO assument aussi la prestation des programmes sociaux. Les employés travaillant dans les programmes et services sociaux peuvent être des coordonnateurs de mieux-être communautaire, des agents d'emploi, des coordonnateurs de justice communautaire, des travailleurs auprès des

enfants et des jeunes, des travailleurs en toxicomanie et en alcoolisme, des agents de relation avec les locataires\* et des gestionnaires des logements\*.

## **EMPLOIS DE NIVEAU DÉBUTANT**

*Les emplois de niveau débutant exigent peu ou aucune expérience antérieure. Vous devrez prouver que vous êtes responsable et disposé à apprendre et à travailler fort. Une formation en cours d'emploi peut être fournie et certains emplois peuvent exiger une scolarité de 12<sup>e</sup> année.*



<i>Commis de bureau</i>	Fait la tenue des dossiers et remplit les relevés de temps.
<i>Secrétaire</i>	Fait du traitement de texte et du classement, prend les rendez-vous des directeurs, des administrateurs et des agents de programme des échelons supérieurs.
<i>Réceptionniste</i>	Répond aux demandes du public, répond au téléphone et fait des travaux de traitement de texte.
<i>Assistant de programmes</i>	Contribue à l'exécution des programmes et des services.
<i>Manoeuvre/ travailleur manuel</i>	Exécute diverses tâches manuelles légères ou lourdes, comme pelleter à la main des matériaux meubles ou collecter des ordures et en disposer, pour aider les gens de métier en général; fait fonctionner et entretient de l'équipement et des outils.
<i>Aide de corps de métier</i>	Aide les gens de métier spécialisés à entretenir et à réparer les édifices ou l'équipement publics.

## EMPLOIS DE NIVEAU DÉBUTANT

*Suite...*

***Préposé à l'entretien et aux réparations***

Effectue les réparations mineures et entretient les édifices ou l'environnement autour des édifices; peut effectuer des tâches de construction routinières telles qu'installer des étagères.

***Concierger/Préposé à l'entretien***

Garde les édifices commerciaux ou institutionnels propres et bien rangés.

## EMPLOIS DE SPÉCIALISATION MOYENNE

*Pour obtenir un emploi de spécialisation moyenne, il faut avoir certaines compétences, une formation pertinente ou de l'expérience de travail. La formation pertinente peut s'obtenir en suivant un programme de un ou deux ans menant à un certificat ou diplôme collégial ou en prenant part à des activités de formation en cours d'emploi.*

***Concierger en chef/Préposé à l'entretien***

Supervise et coordonne les employés qui nettoient les édifices, le mobilier et l'équipement industriel; effectue des tâches d'entretien mineures.

***Chauffeur de camion léger***

Conduit des camions légers (de trois tonnes ou moins), pour le transport de biens et de matériaux.

***Coordonnateur loisirs\****

Gère le fonctionnement et l'entretien des installations de loisirs communautaires

*\*Professions dans le secteur des gouvernements communautaires approuvées pour le certificat de compétence.*

## EMPLOIS SPÉCIALISÉS

*Les emplois spécialisés exigent habituellement un diplôme collégial ou de premier cycle universitaire. Certains de ces emplois peuvent exiger de l'expérience de travail pertinente.*



### *Chef de bureau/ adjoint administratif*

Responsable de certaines ou toutes les méthodes administratives associées à la gestion du personnel, des dossiers, des biens et des coûts.

### *Officier des ressources humaines*

Annonce les postes vacants, recrute les candidats et aide à sélectionner les employés.

### *Soutien à l'informatique*

Résout les problèmes d'informatique et veille à ce que la technologie informatique satisfasse les besoins particuliers du gouvernement communautaire.

### *Agent des finances\**

Calcule, prépare, traite et met à jour les documents financiers.

### *Gestionnaire de programmes*

Planifie, organise et supervise les employés pour ce qui est de la recherche, de la conception et de la prestation des programmes qui respectent les politiques, la législation et les budgets. Un gestionnaire des logements\* en est un exemple.

### *Coordonnateur de programmes*

Organise et assume la réalisation des programmes, des services et des événements spéciaux; peut superviser d'autres employés et des bénévoles. Les animateurs en loisirs, les coordonnateurs de mieux-être communautaire, les travailleurs en toxicomanie et en alcoolisme en sont des exemples.

## EMPLOIS SPÉCIALISÉS

*Suite...*

***Agent de programmes*** Assume la prestation de programmes et services particuliers à l'intention du public. Les agents de développement économique communautaire et les agents de relations avec les locataires\* en sont des exemples.

***Planificateur communautaire*** Fait des recherches sur les conditions sociales, économiques, politiques et physiques, afin de planifier le développement communautaire; gère les terres et les ressources.

***Agent de planification et des terres*** Administre les diverses utilisations des terres communautaires et la construction des édifices.

***Chef des pompiers*** Veille à l'efficacité de la prévention des incendies et du fonctionnement général des installations de lutte contre les incendies, de l'équipement et du personnel.

***Agent chargé de faire appliquer le règlement*** Veille à l'application des règlements communautaires, effectue des patrouilles et des enquêtes et prête son assistance lors des poursuites judiciaires visant les violations de règlement.

*\*Professions dans le secteur des gouvernements communautaires approuvées pour le certificat de compétence.*

## EMPLOIS DE MÉTIER ET TECHNIQUES

Les emplois de métier ou techniques exigent d'avoir certaines compétences, une formation pertinente ou de l'expérience de travail. La formation pertinente peut s'obtenir en suivant un programme de une ou deux années menant à un certificat ou diplôme collégial, en participant à un programme d'apprentissage ou en prenant part à des activités de formation en cours d'emploi. Dans les gouvernements communautaires, les postes d'ouvriers qualifiés exigent de réussir un apprentissage et une formation technique.



**Opérateur  
d'installations de  
l'assainissement  
de l'eau**

Entretient la station d'assainissement de l'eau et la station de traitement des eaux d'égout, ainsi que les installations.

**Chauffeur de camion**

Conduit des camions (de plus de trois tonnes) et fait fonctionner d'autre équipement et des outils, afin d'offrir aux résidents de la communauté des services d'approvisionnement en eau et en carburant, d'égout et de collecte d'ordures ménagères.

**Contremaître des  
travaux  
communautaires\***

Coordonne et supervise les activités des travailleurs qui font l'entretien et les réparations, dont les ouvriers qualifiés.

**Électricien**

Répare, entretient et installe les câbles et l'équipement électriques, au niveau d'ouvrier qualifié.

**Charpentier-  
menuisier**

Rénove et répare les structures, répare le bois, le contreplaqué et les panneaux muraux, avec l'aide d'outils manuels et électriques de menuiserie conformes au code du bâtiment local, au niveau d'ouvrier qualifié.

**Mécanicien de  
brûleurs à mazout**

Règle et répare les systèmes de chauffage à mazout dans les édifices, au niveau d'ouvrier qualifié.

## EMPLOIS SPÉCIALISÉS

*Suite...*

*Technicien  
d'équipement lourd*

Répare et reconditionne l'équipement lourd mobile et en fait l'entretien, au niveau d'ouvrier qualifié.

*Conducteur  
d'équipement lourd*

Conduit des machines lourdes à l'essence et au diesel utilisées pour le déneigement, l'entretien des routes ou le terrassement, au niveau d'ouvrier qualifié.

*Observateur météo/  
opérateur radio  
d'aéroport*

Assume des services de soutien à l'aviation aux pilotes, aux transporteurs aériens et au public, en faisant la collecte, l'enregistrement et la diffusion d'information météorologique pour l'aviation et d'autres données connexes.

*\*Professions dans le secteur des gouvernements communautaires approuvées pour le certificat de compétence.*

## EMPLOIS DE PROFESSIONNELS

*Pour obtenir un emploi de professionnel, il faut posséder un diplôme universitaire ou des études équivalentes et de l'expérience de travail. Pour occuper certains emplois qualifiés et de professionnels, il faut détenir des titres professionnels, comme ceux d'ingénieur ou de comptable général licencié.*

*Agent principal  
d'administration\*/  
président-directeur  
général/administrateur  
de bande*

Planifie, organise, dirige et assume la responsabilité de toutes les activités du gouvernement communautaire.

<i>Contrôleur/directeur des services financiers</i>	Conserve les transactions financières intégrales, prépare les rapports et les comptes financiers, calcule et organise les paiements, dont les salaires et avantages.
<i>Ingénieur</i>	Planifie, conçoit, évalue et gère des projets de construction de petite et de grande envergure.
<i>Comptable</i>	Planifie, met sur pied et administre des systèmes de comptabilité et prépare les données financières.

*\*Professions dans le secteur des gouvernements communautaires approuvées pour le certificat de compétence.*

## **POSTES DE GESTION ET DE SUPERVISION**

*En plus de la scolarité pertinente, il faut détenir de l'expérience pour être promu à des emplois de gestion et de supervision.*



## CONDITIONS DE TRAVAIL

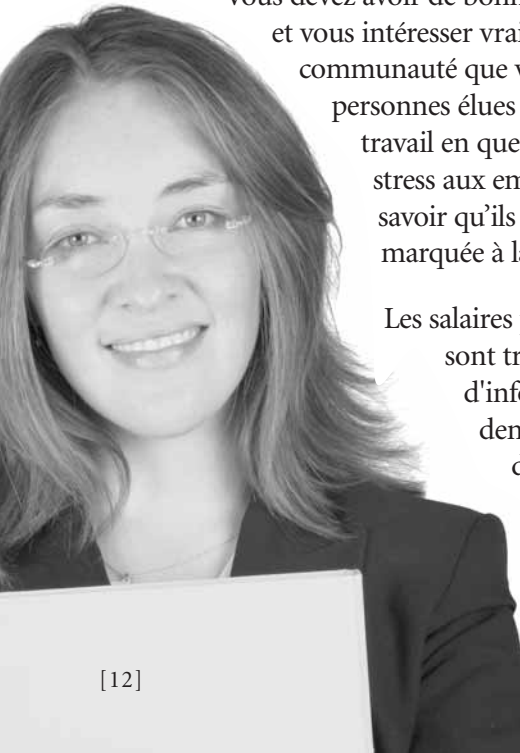
Les employés des gouvernements communautaires travaillent dans des installations publiques comme le bureau de la bande ou du hameau, le conseil de ville, le garage du village ou l'aréna de la communauté. Ils servent le public et sont souvent en contact quotidien avec les membres de la communauté. Certains employés peuvent traiter régulièrement avec des entrepreneurs et des fournisseurs. La plupart des employés des gouvernements communautaires travaillent du lundi au vendredi. Les personnes qui occupent des emplois de services essentiels comme l'approvisionnement en eau, la lutte contre les incendies ou l'accès à des installations publiques peuvent être sur appel durant les soirs et les fins de semaine.

Pour la plupart des emplois dans un gouvernement communautaire, les employés doivent être compréhensifs, patients, très énergiques et éprouver de la fierté par rapport à leur travail. Certains employés peuvent occuper des postes plus routiniers ou répétitifs; d'autres ont des emplois qui exigent de l'endurance physique et de l'agilité.

Si vous envisagez de faire carrière dans un gouvernement communautaire, vous devez aimer travailler avec et être à son service.

Vous devez avoir de bonnes compétences de communication et vous intéresser vraiment aux besoins de la communauté que vous servirez. Le public ou les personnes élues au conseil peuvent remettre votre travail en question. Cela peut occasionner du stress aux employés. Leur récompense est de savoir qu'ils apportent une contribution marquée à la qualité de vie de leur communauté.

Les salaires pour les emplois dans cette industrie sont très concurrentiels. Pour plus d'information sur les salaires actuels et les demandes, allez voir NWT Job Futures, disponible au centre professionnel de votre communauté, ou en ligne au [www.jobfutures.stats.gov.nt.ca](http://www.jobfutures.stats.gov.nt.ca); vous pouvez également parler à des gens qui travaillent dans le domaine.



# **OÙ OBTENIR LA FORMATION**

## **COLLÈGE AURORA**

Le Collège Aurora offre plusieurs programmes et cours qui peuvent vous aider à trouver un emploi dans un gouvernement communautaire. Ces programmes et cours comprennent : administration de bureau, études de gestion, leadership en loisirs, programmes de formation préparatoire à l'exercice d'un métier ou d'apprentissage. Les services aux étudiants du Collège Aurora pourront vous donner des renseignements sur les cours offerts en ce moment. Même si ces cours et programmes constituent une bonne introduction à bien des emplois dans les gouvernements communautaires, certains emplois nécessitent des cours supplémentaires ou de la formation en cours d'emploi.

Appelez le campus de votre communauté ou visitez le site [www.auroracollege.nt.ca](http://www.auroracollege.nt.ca) pour voir quels sont les programmes et cours actuellement offerts.

## **ÉCOLE DE GOUVERNEMENT COMMUNAUTAIRE**

L'École de gouvernement communautaire (ÉGC) offre des possibilités de formation professionnelle spécifique aux gouvernements communautaires, à leurs employés et aux organismes de soutien de ces gouvernements. L'ÉGC est une approche intégrée de formation au gouvernement communautaire qui implique des partenariats avec divers ministères du GTNO et du gouvernement fédéral, des organismes autochtones, des associations professionnelles, des gouvernements communautaires, des établissements d'enseignement et le secteur privé. La formation se base sur les besoins particuliers des employés de gouvernement communautaire et des postes offerts. La formation est donnée selon des normes professionnelles et peut mener à un diplôme. Les domaines de formation spécifique offerte par l'ÉGC comprennent : Gouvernance, gestion de la communauté, finances communautaires, administration municipale, protection civile, protection contre les incendies, technologies de l'information et des communications, administration des terres, sécurité publique, fonctionnement des installations de loisirs, recherche et sauvetage, services des eaux et des déchets, travaux et gestion des travaux.

## **COLLÈGES DU SUD**

D'autres cours et programmes offerts dans les collèges du Sud peuvent mener à des emplois dans les gouvernements communautaires, y compris ceux-ci : cours préalables à l'exercice d'un métier et cours de métiers, tenue de livres et comptabilité, administration des affaires, technologie des systèmes informatiques et administration de bureau. Vérifiez auprès du centre de perfectionnement professionnel de votre région pour de l'information sur les collèges, consultez Internet pour des calendriers en ligne ou informez-vous auprès des employés du bureau régional d'Affaires communautaires et municipales.

## **PROGRAMMES UNIVERSITAIRES**

Les universités canadiennes offrent des programmes de formation professionnelle en génie, droit, architecture, commerce, administration des affaires, administration publique, planification urbaine et régionale, sciences politiques, développement communautaire et en sciences informatiques, qui peuvent tous aider quelqu'un à obtenir un emploi dans un gouvernement communautaire. Les universités offrent également des programmes de formation générale menant à des professions que l'on retrouve dans la plupart des grandes entreprises : ressources humaines, relations industrielles et relations de travail, affaires, gestion et comptabilité. Ces programmes peuvent également mener à des emplois dans un gouvernement communautaire. Vérifiez auprès du centre de perfectionnement professionnel de votre région pour de l'information sur les universités, consultez Internet pour des calendriers en ligne ou informez-vous auprès des employés du bureau régional d'Affaires municipales et communautaires.

## **TITRES PROFESSIONNELS**

Pour exercer certaines professions comme l'architecture et le droit, il faut, après avoir obtenu son diplôme universitaire, travailler pendant une période précise avec un professionnel agréé et passer ensuite un examen d'agrément. Pour obtenir des titres professionnels comme CGA (comptable général licencié), CA (comptable accrédité) ou CMA (comptable en management accrédité) et un permis territorial, les comptables doivent suivre avec succès un programme d'université ou un programme de comptabilité professionnelle reconnu et détenir de l'expérience de travail.

## **APPRENTISSAGE ET CERTIFICATION PROFESSIONNELLE**

En général, les apprentissages sont des programmes de trois à quatre ans au cours desquels vous recevez une formation formelle à court terme pendant une partie de l'année et êtes payé pour la formation en cours d'emploi. Quand vous avez terminé, vous devenez certifié dans ce métier. Avec la certification professionnelle, vous pouvez faire plus d'argent, travailler à votre compte, former les autres et trouver des emplois plus facilement.

Pour commencer un apprentissage, vous devez passer l'examen d'admission dans un métier et soit trouver un employeur pour vous embaucher, ou prendre un programme préalable à l'emploi dans un métier au Collège Aurora. Il n'y a aucun niveau scolaire fixé pour faire un apprentissage, mais plusieurs employeurs veulent des apprentis qui ont un diplôme du secondaire et plus vous avez d'éducation, plus vous avez de chances de passer l'examen et de réussir votre apprentissage.

Le programme d'apprentissage des écoles du Nord est un programme qui permet aux élèves de commencer un apprentissage tout en poursuivant leurs cours du secondaire. À l'obtention de son diplôme d'études secondaires, l'élève a déjà été en apprentissage pendant plusieurs mois.

Le certificat de compétence est un programme autonome au terme duquel on certifie que les participants possèdent les compétences, les connaissances et les attitudes requises pour être considérés comme compétents dans leur métier. Aux Territoires du Nord-Ouest, le ministère des Affaires municipales et communautaires administre la certification des employés de gouvernements communautaires.

Le certificat de compétence est basé sur des normes établies par l'industrie, à savoir : faire un stage pour gagner de l'expérience de travail, passer des examens sur les connaissances et faire la démonstration de ses compétences en milieu de travail avant d'être certifié.

En tout, huit professions du secteur des gouvernements communautaires peuvent être certifiées, soit :

- agent principal d'administration;
- administrateur de Premières Nations/gestionnaire de bande;
- gestionnaire des logements;
- gestionnaire adjoint des logements;
- contremaître des travaux communautaires;
- agent des finances;
- agent de relations avec les locataires;
- animateur en loisirs.

Un certificat de compétence donne aux employés une mobilité accrue, plus de débouchés, un sentiment de fierté et des compétences transférables leur permettant d'aspirer à plus de possibilités de carrières.

Votre centre de perfectionnement professionnel ou le Centre de services aux entreprises Canada/TNO peut vous donner plus d'information ou vous aider à commencer un apprentissage ou une certification professionnelle.

## **AIDE FINANCIÈRE**

Pour voir si vous vous qualifiez pour de l'aide financière, veuillez contacter :

### **Aide financière aux étudiants des TNO**

Ministère de l'Éducation, de la Culture et de la Formation, GTNO  
C.P. 1320 Yellowknife, NT X1A 2L9

Pour plus de renseignements : 867-873-7190

Ligne d'information 24 heures par jour (sans frais) : 1-800-661-0793

[www.nwtsfa.gov.nt.ca](http://www.nwtsfa.gov.nt.ca)



## **COMMENT POSTULER POUR UN EMPLOI DANS UN GOUVERNEMENT COMMUNAUTAIRE?**

La façon la plus courante de postuler un emploi est d'envoyer son CV et une lettre de présentation à tous les gouvernements communautaires pour lesquels vous voulez travailler. Par contre, en raison du grand intérêt manifesté pour ces emplois, certains employeurs acceptent seulement les demandes par courrier électronique, qui peuvent être consultées et remplies sur leur site Web. Assurez-vous d'indiquer quel emploi (ou quels emplois) vous intéresse et pourquoi vous croyez être qualifié pour cet emploi.

Si vous êtes intéressé à faire carrière dans un gouvernement communautaire, parlez à quelqu'un qui travaille dans ce domaine ou à l'un des bureaux régionaux d'Affaires municipales et communautaires, pour savoir si cela vous convient. Ces bureaux régionaux se trouvent dans les régions suivantes :

- Inuvik 867-777-7121
- Sahtu 867-587-7100
- Dehcho 867-695-7220
- Slave Nord 867-920-8084
- Slave Sud 867-872-6525

Regardez les annonces d'emplois dans ce domaine publiées dans les journaux, sur le site Web du gouvernement ou sur [www.jobsnorth.ca](http://www.jobsnorth.ca).

Le centre de perfectionnement professionnel de votre région peut vous aider à chercher un emploi ou rédiger votre CV et votre lettre de présentation.

## **DROITS ET RESPONSABILITÉS DANS LES LIEUX DE TRAVAIL**

Les employeurs et les travailleurs ont des responsabilités les uns envers les autres. La *Loi sur les normes du travail* présente les règles générales, les exigences minimales et les principes des normes du travail aux Territoires du Nord-Ouest. La Loi couvre certains sujets comme les heures de travail, le salaire minimum, la cessation d'emploi, les congés

annuels et les jours fériés, les congés de maternité et parentaux. C'est à vous de connaître vos droits et vos responsabilités en tant qu'employé.

Pour plus d'information, appelez aux services de main-d'œuvre au 867-873-7486, ou sans frais au 1 888-700-5707, ou visitez le site Web du ministère de l'Éducation, de la Culture et de la Formation au : [www.ece.gov.nt.ca/Divisions/Labour/index.htm](http://www.ece.gov.nt.ca/Divisions/Labour/index.htm)

## **PLANIFICATION DE CARRIÈRE**

La planification de carrière est un processus continu qui débute dès l'adolescence et se poursuit tout au long de la vie adulte. Quand vous pensez effectuer des changements dans votre vie professionnelle, vous devriez essayer de prendre des décisions basées sur votre personnalité, vos passions, vos aptitudes, vos compétences et vos engagements. Vous devriez également examiner la formation et l'éducation que vous voulez obtenir et les possibilités qui s'offrent à vous. En trouvant un meilleur équilibre entre vos intérêts, habiletés, valeurs et les emplois offerts, vous aurez plus de contrôle sur votre vie et trouverez une plus grande satisfaction dans votre travail.

Pour plus d'information ou d'aide en ce qui concerne votre planification de carrière et votre prise de décision, communiquez avec le centre de perfectionnement professionnel de votre communauté, un éducateur d'adultes ou un conseiller pédagogique. Pour des renseignements sur des emplois précis au sein d'un gouvernement communautaire, vous pouvez appeler votre bureau régional d'Affaires municipales et communautaires, contacter la NWT Association of Communities (NWTAC) ou parler avec un employé du bureau de votre gouvernement communautaire.

C'est aujourd'hui que vous devez investir dans votre carrière pour tirer le meilleur parti de votre travail. Continuez à créer de nouvelles possibilités pour vous-même.

## **CENTRES DE PERFECTIONNEMENT PROFESSIONNEL DES TNO**

Votre centre régional de perfectionnement professionnel pourra vous aider sur ce qui suit :

- connaître vos habiletés, intérêts et valeurs;
- où trouver de l'information;
- comment chercher un emploi;
- comment faire votre CV;
- comment postuler un emploi;
- comment faire une entrevue d'emploi;
- comment faire votre propre planification de carrière.

Les six centres de perfectionnement professionnels sont situés à :

Fort Simpson	Deh Cho Hall	867-695-7338
Fort Smith	Édifice Sweetgrass	867-872-7425
Hay River	Palais de justice	867-874-5050
Inuvik	Édifice Mack Travel	867-777-7365
Norman Wells	Town Square	867-587-7120
Yellowknife	Édifice Greenstone	867-766-5100



Les autres brochures dans la Série sur les possibilités de carrière :

- Emplois dans l'industrie minière
- Emplois dans l'industrie pétrolière et gazière
- Emplois dans l'industrie de la construction
- Emplois dans l'industrie touristique
- Emplois dans les services de santé
- Emplois dans l'industrie de l'aviation
- Emplois dans l'industrie manufacturière du diamant
- Emplois dans le secteur des services
- Emplois dans les sciences sociales
- Emplois dans les technologies de l'information et des communications
- Emplois dans les arts, la culture et le patrimoine

GOUVERNEMENTS  
COMMUNAUTAIRES